

REGARDS SINGULIERS

Festival de films documentaires

Du 23 au 25 avril 2027 à l'Atelier du Prépambule, Bény (01)

Règlement de l'appel à film « Petits formats »

Date limite d'inscription : 15 janvier 2027

Porté par l'association **Au Long Court**, Regards Singuliers est né de la volonté de faire du cinéma documentaire un espace de dialogue, de réflexion et de partage. Organisé à l'Atelier du Prépambule, lieu de fabrique de l'association, le festival rassemble spectateur.rice.s réalisateur.rice.s, producteur.rice.s, artistes et habitant.e.s autour d'œuvres qui donnent à voir les réalités sociales, politiques, environnementales et humaines contemporaines.

Dans le cadre du festival, une sélection **non compétitive** est réservée à des films documentaires de création récents non encore diffusés : « **Petits formats** »

1/ Films éligibles

L'appel est ouvert aux films répondant aux critères suivants :

- Tous les **documentaires de création** produits ou autoproduits, les films d'école.
- Les films doivent être produits **après le 1er janvier 2026**.
- La durée maximale du film, générique inclus, est strictement de **26 minutes**.

Ne seront pas retenus :

- Les films publicitaires ou institutionnels ;
- Les films de communication ou de promotion ;
- Les captations d'événements sans démarche de création documentaire ;
- Les reportages journalistiques ou télévisuels réalisés principalement à des fins d'information.
- Les films industriels ou corporate
- Les vidéos-clips musicaux

2/ Inscription

L'inscription s'effectue exclusivement sur la plateforme **FilmFestPlatform**. -
<https://www.filmfestplatform.com/>

Aucun film ne sera accepté en dehors de cette plateforme.

Le film inscrit est considéré comme **version définitive**. Il ne sera pas possible de soumettre de nouveau ce même film par la suite.

L'inscription entraîne l'intégration automatique du film dans la base de données de l'association Au Long court, organisatrice du Festival Regards Singuliers.

Un.e réalisateur.rice, producteur.rice peut présenter plusieurs films.

Les films inscrits à la sélection « **Petits formats** » seront exempts de droits de diffusion.

3/ Sélection

La programmation est assurée par l'équipe de l'association Au Long Court, avec l'appui d'un comité de sélection composé de professionnel.le.s, de bénévoles et de personnalités qualifiées.

Les choix sont fondés sur :

- Les qualités artistiques et cinématographiques du film ;
- L'originalité du regard porté sur le réel ;
- La diversité des écritures documentaires ;
- La cohérence de la programmation.

Les décisions du comité de sélection sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours. Aucune motivation détaillée de refus ne sera adressée aux réalisateurs.rice.s et/ou producteurs.rice.s des films non-sélectionnés.

4/ Films sélectionnés

Les réalisateur·trice.s ou producteur·trice.s seront personnellement averti·e.s de la sélection (ou non-sélection) de leur film **par courriel au plus tard mi-mars 2027**.

Le ou la responsable du film s'engage à transmettre à l'**association Au Long Court**, dans les délais indiqués par le festival :

- Un fichier numérique de projection en haute définition H.264
- Les sous-titres français si nécessaire ;
- Les éléments de communication demandés.

Les réalisateur.rice.s et ayants-droits des films sélectionnés s'engagent à ne pas retirer les films du programme du festival après l'annonce des résultats de la sélection.

5/ Projections et circulations des films

Les films sélectionnés seront projetés dans le cadre du festival Regards Singuliers à partir de fichiers .MP4 ou MOV. Pour permettre les vérifications techniques, la réception des films doit se faire au plus tard le **30 mars 2027**.

NORME pour les fichiers numériques :

- Conteneur MP4 ou MOV, H.264 en 10 bits ou 8 bits. Débit entre 10 Mb/s et 20 Mb/s
- **INTERDIT** : Codec Apple ProRes et Avid DNxHD et H.265.
- Définition 1920×1080 / mode progressif (non entrelacé) / ratio pixel 1:1, 24 ou 25 images par seconde.
- Le formatage des disques durs ou des clés USB doit impérativement être

compatible avec un PC.

- Les fichiers doivent être prêts à diffuser (2 secondes de noir au début et à la fin du film, pas de mire, pas de 1000 Hertz, pas de décompte).
- Sous-titrage en français obligatoire pour tout film non-francophone, intégré au fichier vidéo.

Le festival se réserve la possibilité d'organiser, en lien avec l'association Au Long Court, des projections complémentaires dans le cadre d'actions culturelles ou d'éducation à l'image, uniquement après accord préalable des ayants droit.

Aucune exploitation commerciale ne sera réalisée.

6/ Droits

Les auteur.rice.s, producteur.rice.s ou ayants droit des films sélectionnés autorisent les organisateur.ice.s du festival à procéder à la diffusion libre de droits de leurs œuvres durant le festival.

Ils garantissent être titulaires des droits nécessaires à cette diffusion.

Ils autorisent à des fins promotionnelles la diffusion libre de droits (site internet, catalogue, presse écrite, radio) :

- D'extraits de moins de 2 minutes pour la réalisation de la bande annonce de l'édition du festival.
- D'images fixes ;
- Des éléments fournis lors de l'inscription.

Le festival s'engage à respecter l'intégrité des œuvres.

Les informations concernant les films (synopsis et photos, noms des réalisateur.rice.s et producteur.rice.s) pourront être sur Internet et dans la presse et le seront dans le catalogue papier du festival.

7/ Envois et assurance des copies

- Les frais d'envoi des copies sélectionnées sont à la charge du producteur.
- Le retour est pris en charge par le festival.
- L'association Au Long Court assure les copies entre le jour de leur réception et le jour de leur réexpédition.
- En cas de perte ou détérioration durant cette période, la responsabilité du festival est engagée dans la limite de la valeur de remplacement de la copie.

Nous recommandons fortement l'envoi avec accusé de réception pour l'expédition des supports informatiques légers (disques durs, clés USB...).

L'association Au Long Court ne peut être tenue pour responsable des perturbations, retards ou pertes pouvant survenir dans les services postaux.

Envoi des copies à l'adresse de l'association Au Long court avant le **30 mars 2027** à l'adresse :

Association Au Long Court
440 route de La ville
01 BÉNY

Ou par voie numérique : prod@aulongcourt.fr

8/ Accueil des réalisateur·rice.s invité.e.s

Le festival prendra en charge, selon ses capacités budgétaires, une partie des frais d'accueil des réalisateur·rice.s invité.e.s (hébergement, repas, participation aux frais de déplacement).

Remboursement des frais de transport sur présentation des justificatifs des trajets aller- retour à concurrence de 80 € par personne (2 maximum en cas de coréalisation).

Les repas sont pris sur le site du festival, et les hébergements sont proposés chez l'habitant. Les repas et hébergements pris en dehors de cette organisation sont à la charge des réalisateur·rice.s invité.e.s

9/ Acceptation du règlement

L'inscription d'un film au festival **REGARDS SINGULIERS** implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute condition du règlement non-respectée entraîne automatiquement le rejet de la candidature, sans préavis.

L'équipe du festival se réserve le droit de statuer sur toute situation non prévue par celui-ci.

Pour toute question relative à l'appel à films, les candidats peuvent contacter :

Association Au Long Court

Festival Regards Singuliers

prod@aulongcourt.fr – 06 75 14 73 61